conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830



Date de révision : 05/07/2016 Version 16.3

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : 961

Nom du produit : Réactif coloré FRANTZ PAUL

Numéro d'enregistrement Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir

REACH: paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif à usage laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25

courriel: info@dujardin-salleron.com - site: www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Liquide inflammable, Catégorie 3, H226

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mentions d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance dans des conditions normales

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution aqueuse

3.1 Substance: non applicable

3.2 Mélange:

Composants considérés comme non dangereux étant donné les concentrations utilisées (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration):

Rouge de méthyle (2-(4-Dimethylaminophenylazo)benzoic acid) (≈ 0,1%)

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 961

Nom du produit : Réactif coloré FRANTZ PAUL



V 16.3

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification	
493-52-7	207-776-1	-	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2, H411	
Bleu de me	éthylène (chlorur	e de bis-(dimethylamino) - 3,	7 / phenazathionium (≈ 0,05%)	
N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification	
61-73-4	200-515-2	-	Toxicité aiguë, catégorie 4, Voie orale, H302 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, H31	
Composa	nts dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008		
Alcool éthy	rlique (Éthanol ét	hylique) (≥ 49% - < 51%)		
N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification	
64-175	200-578-6	01-2119457610-43 XXXX	Liquide inflammable, Catégorie 2, H225	
Pour le tex	te complet des P	hrases-H mentionnés dans ce d	chapitre, voir section 16	

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées. Si nécessaire, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : faire boire immédiatement de l'eau (maximum 2 verres). En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée avec ce mélange.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxvde de carbone (CO2), Mousse, Poudre sèche, Eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 961

Nom du produit : Réactif coloré FRANTZ PAUL

L@ DS

V 16.3

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex ® (PREVOR). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés.

6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les mises en garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé, loin des sources de chaleur et d'ignition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ethanol (64-17-5)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques		
VLEP	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	1.000 ppm 1.900 mg/m³	Limite indicative	e	
	Valeur Limite Court Terme	5.000 ppm 9.500 mg/m³	Limite indicative	e	
Dose dé	érivée sans effet (DNEL)			
DNEL trav	vailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	1900 mg/m³	
DNEL trav	vailleurs, long terme	Effets systémiques	par voie cutanée	343 mg/kg Poids corporel	
DNEL trav	vailleurs, long terme	Effets systémiques	par inhalation	950 mg/m³	
DNEL cor	nsommateur, court terme	Effets locaux	par inhalation	950 mg/m³	
DNEL cor	nsommateur, long terme	Effets systémiques	par voie cutanée	206 mg/kg Poids corporel	
DNEL cor	nsommateur, long terme	Effets systémiques	par inhalation	114 mg/m³	
DNEL cor	nsommateur, long terme	Effets systémiques	par voie orale	87 mg/kg Poids corporel	

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 961

Nom du produit : Réactif coloré FRANTZ PAUL



V 16.3

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNECs)

Ethanol (64-17-5)

Eau douce	Sédiment d'eau douce	Eau de mer	Sol	Dégagement intermittent d'eau	Station d'épuration des eaux usées	Oral
0,96 mg/l	3,6 mg/kg	0,79 mg/l	0,63 mg/kg	2,75 mg/l	580 mg/l	720 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

contact total: Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : A

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Informations complémentaires

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide
Couleur violet
Odeur d'alcool

Seuil olfactif aucune donnée disponible

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 961





V 16.3

pH aucune donnée disponible Point de fusion -117 °C (Ethanol 96%)

Point d'ébullition 78°C à 1.013 hPa ((Ethanol 96%)

Point éclair 21°C (Ethanol 70%)

Taux d'évaporation aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) inflammable

Limite d'explosivité, inférieure 3,5% (V) (Ethanol 96%) Limite d'explosivité, supérieure 15% vol (V) (Ethanol 96%)

Pression de vapeur env. 59 hPa (20°C) (Ethanol 96%)

Densité de vapeur relative aucune donnée disponible

Densité relative 0,862 g/cm³ à 20°C (Ethanol 60%)

Hydrosolubilité soluble

Coefficient de partage n- octanol/eau log Pow : -0,31 (Ethanol 96%)
Température d'auto-inflammabilité aucune donnée disponible

Température de décomposition Distillable à pression normale (Ethanol 96%)

Viscosité, dynamique aucune donnée disponible
Propriétés explosives non classé parmi les explosifs

Propriétés comburantes non applicable

9.2 Autres données

Densité apparente : aucune donnée disponible
Indice de réfraction aucune donnée disponible
Constante de dissociation aucune donnée disponible
Tension de surface aucune donnée disponible
Constante d'Henry aucune donnée disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes standard (température ambiante)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion/réactions exothermiques avec :

hydrogène peroxyde, perchlorates, acide perchlorique, Acide nitrique, mercure(II)-nitrate, acide permanganique, Nitriles, peroxydes, Oxydants forts, composés nitrosylés, Peroxydes, sodium, Potassium, halogène oxydes, hypochlorite de calcium, azote dioxyde, oxydes de métaux, hexafluorure d'uranium, iodures, Chlore, Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, oxydes alcalins, Oxyde d'éthylène, Acide nitrique, avec, permanganate de potassium

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

composés halogène-halogène, chrome(VI) oxyde, chromyle chlorure, Fluor, hydrures, Oxydes de phosphore, platine

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Caoutchouc, matières plastiques distinctes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 961

Nom du produit : Réactif coloré FRANTZ PAUL



V 16.3

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale

Dose efficace – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité dermique aiguë

Dose efficace – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation

Dose efficace – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique Irritation primaire de la peau

Temps d'exposition – espèce Aucune donnée disponible

Irritation des yeux

Temps d'exposition – espèce Aucune donnée disponible

Irritation des voies respiratoires

Temps d'exposition – espèce Aucune donnée disponible

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

CancérogénicitéAucune donnée disponibleMutagénicité / GénotoxicitéAucune donnée disponibleToxicité pour la reproductionAucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

11.2 Informations supplémentaires

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Bleu de méthylène

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 rat: 1180 mg/kg (substance anhydre (RTECS)

Ethanol 96

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 rat : 6.200 mg/kg (IUCLID)
Symptômes : nausée, vomissements
Toxicité aiguë par inhalation
CL50 rat : 95,6 mg/kg ; 4 h (RTECS)
Symptômes : faibles irritations des muqueuses

Irritation de la peau Résultat : pas d'irritation OCDE ligne directrice 404

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Initation des yeux Aucune donnée disponible Sensibilisation

Test de sensibilisation (selon Magnusson et Kligman):

Résultat : négatif (IUCLID)

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 961





V 16.3

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Test de Ames

Salmonella typhimurium

Résultat : négatif (National Toxicology Program)

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Tératogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Effets systémiques : euphorie

En cas de résorption de grandes quantités : vertiges, ivresse, narcose, paralysie respiratoire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Écotoxicité

Toxicité aigüe à court terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité aigüe à court terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité aigüe à court terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement

Composants

Rouge de méthyle (493-52-7)

Toxicité pour le poisson

CL50 Gambusia affinis (Guppy sauvage): 457 mg/l; 96 h (ECOTOX Database

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow: 3,83 (calculé)

Une bioaccumulation n'est pas à prévoir

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée

Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

Page 7 / 11

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 961





V 16.3

Bleu de méthylène (61-73-4)

Toxicité pour le poisson

CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse têtre): 45 mg/l; 96 h (substance anhydre) (ECOTOX Database)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 Daphnia magna: 2.260 mg/l; 48 h (substance anhydre) (ECOTOX Database)

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow: 5,85 (calculé)

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée

Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

Ethanol 96 (64-18-5)

Toxicité pour le poisson

CL50 Leuciscus idus (ide): 8.140 mg/l; 48 h (substance anhydre) (IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE5 E. sulcatum: 65 mg/l; 72 h (bibliographie)

CE50 Daphnia magna: 9.268 -14.221 mg/l mg/l; 48 h (IUCLID)

Toxicité pour les algues

IC5 Scenedesmus quadricauda (algues vertes): 5.000 mg/l; 7 d (bibliographie)

Toxicité pour les bactéries

EC5 Pseudomonas putida: 6.500 mg/l; 16 h (IUCLID)

Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité: 94%

(OCDE Ligne directrice 301E) Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO): 930 - 1.670 mg/g (5 j) (bibliographie)

Besoin théorique en oxygène (ThOD): 2.100 mg/g (bibliographie)

Ratio COD/ThBOD: 90% (bibliographie)

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n- octanol/eau: log Pow: -0,31 (expérimental) (bibiliographie)

Une bioaccumulation n'est pas à prévoir

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Information écologique supplémentaire

En cas d'utilisation appropriée, aucune perturbation dans les stations d'épuration n'est à craindre.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

Numéro ONU 1170

Nom d'expédition des Nations uni ETHANOL SOLUTION

Classe 3
Groupe d'emballage II
Dangereux pour l'environnement -Code de restriction en tunnel : D/E

Transport aérien (IATA)

Numéro ONU 1170

Nom d'expédition des Nations unies ETHANOL SOLUTION

Classe 3
Groupe d'emballage II
Dangereux pour l'environnement NON

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 961





V 16.3

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU 1170

Nom d'expédition des Nations unies **ETHANOL SOLUTION**

Classe 3 Groupe d'emballage Ш Pollution marine NON N° fiche de sécurité F-E S-D

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WKG) WKG 1 (Légèrement dangereux pour l'eau)

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au Restrictions professionnelles

travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé

des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° préoccupantes (SVHC)

1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Voir scénario d'exposition en annexe.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous http://www.wikipedia.org.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 961



L® DS

V 16.3

ANNEXE: extrait du scénario d'exposition (ES n° 1) des travailleurs et de l'environnement applicables à l'utilisation professionnelle de la substance éthanol conformément aux exigences du règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

SCENARIO D'EXPOSITION 1 (Utilisation industrielle)

1. Utilisation industrielle (Production pharmaceutique, Matière première cosmétique)

Secteurs d'utilisation finale

SU 3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites

industriels

SU 10 Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement

Catégorie de produit chimique

PC19 Intermédiaire

PC 39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de substances ERC2 Formulation de préparations

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne

deviendront pas partie intégrante des articles

ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation

d'intermédiaires)

2. Scénarios contribuants : conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4, ERC6a

Quantité utilisée

Quantité annuelle par site 400000 t

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 m3/j

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 350 Facteur d'Emission ou de Libération : Air 70 % Facteur d'Emission ou de Libération : Eau 87 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de station de traitement des EU Station municipale

Efficacité 90%

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Quantité utilisée

Quantité annuelle par site 75000 t

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 m3/j

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 350

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de station de traitement des EU Station municipale

Efficacité 90%

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

/l'Article jusqu'à100 %

Forme Physique (au moment de l'utilisation) liquide très volatil

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 961

Nom du produit : Réactif coloré FRANTZ PAUL



V 16.3

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV)

Conseils supplémentaires de bonne pratique

Porter des gants adaptés (conformes à EN374) et une protection des yeux

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

	Descripteur				Méthode
CS	d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	d'Evaluation de
	u utilisation				l'Exposition
2.1	ERC1		Eau douce	< 0,01	ECETOC TRA
			Eau de mer	< 0,01	ECETOC TRA
			Sol	< 0,01	ECETOC TRA
2.1	ERC4		Eau douce	< 0,01	ECETOC TRA
			Eau de mer	< 0,01	ECETOC TRA
			Sol	< 0,01	ECETOC TRA
2.1	ERC6a		Eau douce	< 0,01	ECETOC TRA
			Eau de mer	< 0,01	ECETOC TRA
			Sol	< 0,01	ECETOC TRA
2.1	ERC2		Eau douce	0,11	ECETOC TRA
			Eau de mer	0,01	ECETOC TRA
			Sol	< 0,01	ECETOC TRA

Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthode d'Evaluation de l'Exposition
2.1	PROC15	Long terme, par inhalation, systémique	0,10	ECETOC TRA3
		Long terme, dermique, systémique	< 0,01	ECETOC TRA3
		Long terme, combiné, systémique	0,10	

Les paramètres et les efficacités par défaut du modèle d'évaluation d'exposition appliqué ont été utilisés pour le calcul (sauf mention contraire).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterization and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).